

SÉCURISER MON EXPLOITATION AGRICOLE

“GUIDE RÉFLEXE”



AU QUOTIDIEN SUIVEZ
LA GENDARMERIE SUR :



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR





LES BONS RÉFLEXES

Contre les intrusions malveillantes sur l'exploitation

- ➔ **Verrouiller systématiquement les ouvrants et les renforcer**
- ➔ **Installer un éclairage à détection à proximité des bâtiments**
- ➔ **Installer de la vidéoprotection, un système d'alarme**
- ➔ **Installer des blocs volumineux ou creuser des fossés pour empêcher les accès aux véhicules non désirés**







LES BONS RÉFLEXES

Contre les vols d'engins et accessoires

- ➔ **Ne pas laisser les clefs sur le véhicule** en cas de non utilisation
- ➔ **L'équiper d'un antivol mécanique** ou antidémarrage électronique
- ➔ **Garer vos engins dans des bâtiments** à l'abri des regards extérieurs
- ➔ **Ne pas stationner vos engins en voie étroite** et les positionner de manière à gêner leur sortie des locaux
- ➔ **Activer le coupe-circuit** et si possible installer un second moins visible
- ➔ **Bâcher et attacher** les petits engins servant peu
- ➔ **Réduire les risques et faciliter l'enquête judiciaire** : système de géolocalisation par GPS, couleurs spécifiques pour qu'ils soient plus identifiables, utiliser des produits de marquage codés avec affichage dissuasif



LES BONS RÉFLEXES

Contre les vols de carburant et d'outils

- ➔ **Ranger et enfermer vos outils**
- ➔ **Si possible ne pas stocker de réservoirs pleins avant la nuit**
- ➔ **Stationner vos engins de manière à gêner l'accès aux réservoirs**
- ➔ **Utiliser des antivols à crépine ou ailettes**
- ➔ **Couper l'alimentation des pompes électriques de vos cuves (disjoncteur inaccessible), installer des systèmes d'alarme sur pompes, des bloque-pistolets, des détecteurs de pompage...**
- ➔ **Réduire les risques et faciliter l'enquête judiciaire :**
relever les numéros de série des outils, les graver, utiliser des produits de marquage codés avec affichage dissuasif, vérifier régulièrement les niveaux de carburant...







LES BONS RÉFLEXES

Rester vigilants

- ➔ **Adhérer au système d'alerte SMS ou mail** éventuellement mis en place dans votre département : renseignements auprès de votre Chambre d'agriculture. Ces alertes vous avertiront de faits délictuels commis au préjudice d'agriculteurs.
- ➔ **Être attentif à son environnement et signaler** à la gendarmerie toute situation ou comportement suspect



LES BONS RÉFLEXES

Si vous êtes victime de cambriolage, vol ou dégradation

- ➔ **Prévenir la gendarmerie en composant le 17**
- ➔ **Ne prendre aucun risque** si les cambrioleurs sont toujours sur place et noter le maximum d'informations (statures, signes distinctifs, véhicule, immatriculation, direction de fuite...)
- ➔ **Ne toucher à rien afin de préserver les traces et indices et interdire tout accès sur les lieux**
- ➔ **Déposer plainte**







Pour vous aider : ayez le réflexe « Référent sûreté »

- ➔ La mise en sûreté est complexe, **les référents et correspondants sûreté sont là pour vous accompagner dans la sécurisation de votre exploitation** en vous dispensant des conseils oraux adaptés. C'est gratuit et sans obligation.
- ➔ **Contactez votre brigade de gendarmerie :**





LE SAVIEZ-VOUS

La Cellule DÉMÉTER

En octobre 2019, la direction générale de la gendarmerie nationale a créé la « Cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole » (cellule Déméter) destinée à apporter une réponse globale et coordonnée à l'ensemble des problématiques qui touchent le monde agricole en menant collégalement les actions dans les domaines :

- ➔ de la prévention et de l'accompagnement des professionnels du milieu agricole par des actions de sensibilisation et de conseils ;
- ➔ de la recherche et de l'analyse du renseignement notamment pour détecter l'émergence de nouvelles menaces ;
- ➔ de l'analyse des phénomènes de délinquance dont sont victimes les exploitants agricoles ainsi que du suivi et de la coordination des enquêtes judiciaires.

GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

AU QUOTIDIEN SUIVEZ
LA GENDARMERIE SUR :



 GENDinfo.fr

